



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 23 juillet 2019

## Communiqué de Presse

### Etiage 2019 : baisse des débits des cours d'eau et renforcement des mesures de restriction des usages

Après nouvelle une semaine sans pluie significative, les débits des cours d'eau continuent de chuter fortement compte tenu des températures élevées et durables de ces derniers jours.

La situation des principaux cours d'eau reste encore acceptable pour la Dronne, la Vézère et la Dordogne, malgré une baisse importante de leurs débits ces derniers jours. Néanmoins, elle s'est aggravée sur la Lizonne et sur l'Isle amont, leurs débits se situent maintenant sous le premier seuil de gestion depuis 4 jours.

Les petits cours d'eau qui sont les plus impactés par cette situation ont franchi au cours des derniers jours de nouveaux seuils de restrictions. C'est notamment le cas de la Pude, de la Sauvanie, de l'Euhe, de la Beauronne St Vincent, de la Beauronne des Lèches, du Vern, de la Beune et de la Nauze.

Dans ce contexte, le comité départemental de gestion de l'eau s'est tenu le 23 juillet pour examiner, avec les principaux partenaires et gestionnaires de l'eau, les mesures de limitation à mettre en place pour adapter les usages aux impératifs de salubrité et de préservation des milieux aquatiques.

**Les conclusions de cette concertation ont conduit le préfet de la Dordogne à prendre des mesures de limitation à compter du mercredi 24 juillet 8h :**

- Tardoire, Lizonne, Pude, Isle amont, Beauronne St Vincent, Blâme et Chironde/Coly : **ALERTE** (interdiction de prélèvement agricole = 1 jour par semaine) ;
- Bandiat, Boulou, Euhe, Crempse, Beauronne des Lèches, Nauze, Borrèze, Eyraud et Bournègue : **ALERTE RENFORCEE** (interdiction de prélèvement agricole = 3,5 jours par semaine) ;
- Belle, Sauvanie, Beauronne de Chancelade, Vern, Cern, Beune, Céou amont et aval, Enéa, Germaine, Melve, Lizabel, Seignal, Tournefeuille, Couze/Couzeau, Caudeau/Louyre, Estrop, Lidoire, Gardonnette, Conne, Dropt amont et Banège : **CRISE** (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Par ailleurs, la source de Glane vient de franchir le seuil d'alerte renforcée. Il est rappelé qu'en application d'un arrêté préfectoral du 23 mars 2018, dans le périmètre de protection éloigné (annexé à l'arrêté), les débits de pompage souterrains doivent être réduits de moitié.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

## **Des mesures qui s'imposent désormais aussi aux usages domestiques de l'eau.**

Le détail de ces mesures de limitation des usages de l'eau est également consultable dans les mairies du département, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 30 juillet prochain à la préfecture de la Dordogne.

---

### **Contact Presse**

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle  
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24



@Prefet24

---